

/ AMÉLIORATION DES PRESTATIONS

BAISSE DES COTISATIONS DES ACTIFS

SPOLIATION DES EXCÉDENTS

janvier 2014

Les projets de textes réglementaires sont sortis :

Baisse des cotisations des actifs de 25 %, à compter du 1^{er} février 2014 donc sur la feuille de paye de février.

Les nouveaux taux de cotisation : 0,72% pour les salariés, 1,35 % pour les employeurs.

Amélioration des prestations en vigueur à compter du 1^{er} mars 2014.

Les pouvoirs publics ont été prompts à récupérer les excédents des actifs.

Une première spoliation d'un peu plus de 145M€ (65 % des excédents constatés fin 2012).

Restent les 65 % sur 2013, environ 30M€ qu'ils ne devraient pas tarder à réclamer.



L'OUVERTURE DES DROITS POUR VOTRE AFFILIATION À LA CAMIEG EST ANNUELLE, DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE.

POUR 2014, PENSEZ À METTRE À JOUR VOTRE CARTE VITALE.

A PARTIR DE VOTRE COMPTE AMELI.FR VOUS POUVEZ IMPRIMER DIRECTEMENT VOTRE ATTESTATION 2014.